ID: 081-218101632-20240702-2024_DEL56-DE



Commune MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 33

PRESENTS 07 REPRESENTES

ABSENTS 02 VOTANTS : 31 Date de Convocation :

25 JUIN 2024

Date d'Affichage:

25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance :

Benoît PUECH

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine CHABBERT Cécile par FABRE Olivier LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

Etaient absents:

IOUALALEN Valentin CARAGUEL Fabienne

OBJET : Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID: 081-218101632-20240702-2024_DEL56-DE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 2 juillet 2015 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions,

Vu les délibérations du 20 décembre 2017, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2020 et du 7 avril 2021, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 26 juin 2024,

Vu le dossier de demande déposé par l'administré ci-après désigné,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'accorder** l'aide financière suivante :

BENEFICIAIRES			MONTANT PRÉVU	SUBVENTION
N°	Nom	Adresse	DE LA DÉPENSE	MAXIMALE ATTRIBUÉE
2024-01	M. JAMME Olivier	34 rue du Bon Repos	1 358,00 €	500,00€
			1 358,00 €	500,00€

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Benoît PUECH

Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication